

Courgenay: un partenariat public-privé pour la déchetterie

Pour rejoindre la mairie depuis la gare, on voyage dans le temps en longeant des rues aux noms de personnalités historiques: Pierre Péquignat et la «petite Gilberte». La localité jurassienne est néanmoins bien ancrée dans le XXI^e siècle, entre essor économique et préservation de sa qualité de vie. La gestion optimale des déchets est aussi un sujet qui préoccupe les autorités.

Située en Ajoie, sur le flan du mont Terri, la commune de Courgenay comprend également le hameau de Courtemaury et compte environ 2400 habitants. Membre du Syndicat intercommunal du district de Porrentruy (SIDP), elle abrite une zone artisanale et une zone industrielle d'intérêt cantonal (Sedrac).

Collecte des ordures ménagères

La filière des déchets urbains combustibles (DUC) est gérée à l'échelle régionale par le SIDP, dont l'assemblée générale est constituée par les maires des 21 communes membres du syndicat. Ces déchets sont acheminés à l'usine Vadec, à La Chaux-de-Fonds, selon le plan cantonal de gestion en vigueur. La collecte des sacs taxés en conteneurs semi-enterrés se développe. Les communes ont la tâche de choisir les emplacements ainsi que de prendre les coûts de terrain et de permis à leur charge. Pour Courgenay, les permis de construire des vingt conteneurs prévus sont en traitement auprès de l'autorité cantonale; le projet SIDP de déchetterie régionale n'a, par contre, pas abouti.

Une nouvelle déchetterie en 2022

A Courgenay, la gestion des déchets est déficitaire. L'augmentation de la taxe de base n'est pas une solution satisfaisante, car elle s'éloigne du principe de causalité voulant que «celle ou celui qui produit paie». Cela d'autant plus qu'il est difficile de vérifier que la déchetterie – qui offre une large palette de tris et leur gratuité – accueille uniquement la population de Courgenay. Le conseil communal a donc décidé de collaborer avec une entreprise locale, qui mettra à disposition place et infrastructures. Elle pèsera les véhicules à l'entrée et à la sortie, et elle facturera la reprise de certains déchets. Un forfait de 10 francs est envisagé pour les encombrants ou les matériaux minéraux jusqu'à 40 kg livrés. L'entreprise se chargera également de contrôler l'origine des visiteurs, afin d'assurer la transparence des statistiques et des coûts. Il est prévu que le concept, pour l'instant uniquement confirmé pour l'année 2022, soit évolutif. La place de dépôt des déchets de jardin et d'alimentation crus chez un agriculteur sera conservée, tout comme les écopoints permettant de



Quelques écopoints sont à disposition dans le village. La rétribution sur les textiles est rétrocédée à la crèche.

collecter dans le village le verre, les emballages en alu et fer, ou encore les textiles.

Sources d'information et prévention

Mme Valérie Froté, membre de l'exécutif, chargée du dicastère «Embellissement, environnement, déchets et règlements» et élue en 2018, est bibliothécaire, une profession qu'elle exerce parallèlement à son travail de milice. Son métier lui facilite la recherche d'informations utiles à sa fonction politique, mais elle sollicite volontiers les services cantonaux dans les démarches qui nécessitent des compétences techniques ou juridiques particulières. Elle est attachée à la prévention, que ce soit dans le cadre de la sensibilisation du public, du respect du principe de causalité ou du soutien à l'économie circulaire. Elle développe un projet de bibliothèque d'objets en collaboration avec une association solidaire, qui pourrait aussi s'occuper des réparations. Et, en septembre, Courgenay fait place nette en participant au Clean Up day, le vendredi avec les écoles et le samedi avec la population.

Propos recueillis par **Anne-Claude Imhoff**, leBird, auprès de **Valérie Froté**, conseillère communale, www.courgenay.ch



La déchetterie actuelle ne répond pas aux standards usuels (marquage du sens de circulation, formation adéquate du personnel, accès contrôlés, respect du principe de causalité, etc.). Une nouvelle organisation est prévue dès 2022. Elle demandera l'engagement de la population, qui a la possibilité de s'exprimer en assemblée communale (constituée de citoyens et non d'élus, ndlr).